



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/386
12 juillet 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Quarante-quatrième session
Points 58, 61, 62, 63 d), 63 e),
63 f), 63 j), 63 m), 66 g),
66 i), 66 j), 69, 71, 72, 73,
83 b), 83 f) et 83 i) de la
liste préliminaire*

PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS DANS L'ESPACE

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : DESARMEMENT CLASSIQUE

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : DESARMEMENT NUCLEAIRE

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : INFORMATIONS OBJECTIVES SUR LES
QUESTIONS MILITAIRES

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : ARMEMENTS NAVALS ET DESARMEMENT

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : DESARMEMENT CLASSIQUE
A L'ECHELON REGIONAL

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE : NON-EMPLOI DES ARMES NUCLEAIRES ET
PREVENTION D'UNE GUERRE NUCLEAIRE

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE : CESSATION DE LA COURSE AUX ARMEMENTS
NUCLEAIRES ET DESARMEMENT NUCLEAIRE

* A/44/50/Rev.1.

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE : PREVENTION D'UNE GUERRE NUCLEAIRE

RESPECT DES ACCORDS DE LIMITATION DES ARMEMENTS ET
DE DESARMEMENT

RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA
REGION DE LA MEDITERRANEE

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA
SECURITE INTERNATIONALE

APPROCHE GLOBALE DU RENFORCEMENT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE
INTERNATIONALES CONFORMEMENT A LA CHARTE DES NATIONS UNIES

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
COMMERCE ET DEVELOPPEMENT

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
ENVIRONNEMENT

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
SCIENCE ET TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

Lettre datée du 11 juillet 1989, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de vous faire tenir ci-joint les documents adoptés à la réunion du Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 58, 61, 62, 63 d), 63 e), 63 f), 63 j), 63 m), 66 g), 66 i), 66 j), 69, 71, 72, 73, 83 b), 83 f) et 83 i) de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Petre TANASIE

/...

ANNEXE I

Communiqué de la réunion du Comité politique consultatif des
Etats parties au Traité de Varsovie

Le Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie sur l'amitié, la coopération et l'assistance mutuelle s'est réuni à Bucarest les 7 et 8 juillet 1989.

Ont pris part à cette réunion :

Pour la République démocratique allemande :

Erich Honecker, Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié d'Allemagne (SED), Président du Conseil d'Etat, chef de la délégation; Willi Stoph, membre du Bureau politique du Comité central du SED, Président du Conseil des ministres; Hermann Axen, membre du Bureau politique et Secrétaire du Comité central du SED; Heinz Kessler, membre du Bureau politique du Comité central du SED, Ministre de la défense nationale; Egon Krenz, membre du Bureau politique et Secrétaire du Comité central du SED, Vice-Président du Conseil d'Etat; Günter Mittag, membre du Bureau politique et Secrétaire du Comité central du SED, Vice-Président du Conseil d'Etat de la RDA; et Oskar Fischer, membre du Comité central du SED, Ministre des affaires étrangères;

Pour la République populaire de Bulgarie :

Todor Jivkov, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste bulgare (PCB), Président du Conseil d'Etat, chef de la délégation; Guéorgui Atanasov, membre du Bureau politique du Comité central du PCB, Président du Conseil des ministres; Dobri Djourov, membre du Bureau politique du Comité central du PCB, Ministre de la défense nationale; Petr Mladenov, membre du Bureau politique du Comité central du PCB, Ministre des affaires étrangères; et Dimitr Stanichev, Secrétaire du Comité central du PCB;

Pour la République populaire hongroise :

Reszö Nyers, Président du Parti ouvrier socialiste hongrois (POSH), chef de la délégation; Miklos Nemeth, Président du Conseil des ministres; Gyula Horn, Ministre des affaires étrangères; et Ferenc Karpati, Ministre de la défense;

Pour la République populaire de Pologne :

Wojciech Jaruzelski, Premier Secrétaire du Comité central du Parti ouvrier unifié polonais (POUP), Président du Conseil d'Etat, chef de la délégation; Mieczyslaw Rakowski, membre du Bureau politique du Comité central du POUP, Président du Conseil des ministres; Józef Czyrek, membre du Bureau politique et Secrétaire du Comité central du POUP; Czeslaw Kiszczak, membre du Bureau politique du Comité central du POUP, Ministre de l'intérieur; Florian Siwicki, membre du Bureau politique du Comité central du POUP, Ministre de la défense nationale; et Tadeusz Olechowski, Ministre des affaires étrangères;

/...

Pour la République socialiste de Roumanie :

Nicolae Ceausescu, Secrétaire général du Parti communiste roumain (PCR), Président de la République, chef de la délégation; Constantin Dascalescu, membre du Comité politique exécutif du Comité central du PCR, Premier Ministre; Ion Stolan, membre suppléant du Comité politique exécutif et Secrétaire du Comité central du PCR; Vasile Milea, membre suppléant du Comité politique exécutif du Comité central du PCR, Ministre de la défense nationale; et Ioan Totu, membre suppléant du Comité politique exécutif du Comité central du PCR, Ministre des affaires étrangères;

Pour la République socialiste tchécoslovaque :

Milos Jakes, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste tchécoslovaque (PCT), chef de la délégation; Gustav Husak, membre du Présidium du Comité central du PCT, Président de la République; Ladislav Adamec, membre du Présidium du Comité central du PCT, Premier Ministre; Jozef Lenart, membre du Présidium et Secrétaire du Comité central du PCT; Jaroslav Johanes, Ministre des affaires étrangères; et Milan Vlacik, membre du Comité central du PCT, Ministre de la défense nationale;

Pour l'Union des Républiques socialistes soviétiques :

M. S. Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS), Président du Soviet suprême, chef de la délégation; N. I. Ryjkov, membre du Bureau politique du Comité central du PCUS, Président du Conseil des ministres; E. A. Chevardnadze, membre du Bureau politique du Comité central du PCUS, Ministre des affaires étrangères; A. N. Yakovlev, membre du Bureau politique, Secrétaire du Comité central du PCUS; et D. T. Yazov, membre suppléant du Bureau politique du Comité central du PCUS, Ministre de la défense.

Ont également assisté à la réunion le général d'armée P. G. Louchev, commandant en chef des forces armées unifiées des Etats parties au Traité de Varsovie, et C. Oancea, Secrétaire général du Comité politique consultatif, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Roumanie.

Les participants à la réunion ont procédé à un échange de vues sur l'évolution de la situation internationale et passé en revue les tendances principales des activités communes menées par les Etats alliés dans l'intérêt de la paix et de la stabilité en Europe, du désarmement et du renforcement du dialogue et de la coopération à l'échelle internationale.

Il a été noté que, grâce à la politique active menée par les pays socialistes et aux efforts de toutes les forces éprises de paix et soucieuses de réalisme, les affaires internationales ont connu des évolutions positives : on mentionnera la réduction des tensions et de l'affrontement, l'accroissement de la confiance, le développement du dialogue politique et l'intensification des contacts entre Etats, à divers niveaux. Les premiers pas ont été accomplis dans le domaine du désarmement et un mécanisme efficace de contrôle a été mis en place. Les débuts des négociations de Vienne sont encourageants. La coopération s'élargit dans les domaines économique, scientifique et technique, ainsi qu'en ce qui concerne les

/...

droits de l'homme. Des progrès ont été réalisés dans le règlement politique des conflits régionaux. La communauté internationale fait preuve d'une volonté de coopération accrue en matière de sécurité et pour le règlement des problèmes mondiaux.

Cependant, la situation dans le monde demeure complexe et pleine de contradictions et les évolutions favorables demeurent précaires. L'accumulation des armements et leur modernisation se poursuivent, de même que les essais nucléaires et les recherches en vue de la militarisation de l'espace. On renonce difficilement aux notions de confrontation et de recours à la force qui datent des années de la "guerre froide". La stratégie fondée sur la dissuasion nucléaire, réaffirmée lors de la récente session du Conseil de l'OTAN, est un anachronisme dangereux qui va à l'encontre des intérêts de la sécurité générale. On constate que les ingérences dans les affaires intérieures d'autres Etats, les tentatives visant à les déstabiliser et les violations des droits de l'homme se poursuivent.

Les participants à la réunion ont réaffirmé l'attachement de leurs Etats aux idéaux visant à préserver l'humanité des menaces de guerre par la destruction des armes nucléaires et chimiques et une réduction substantielle des armements classiques. Ils considèrent que le désarmement est le problème essentiel de l'époque actuelle et le facteur décisif du renforcement de la paix, de la sécurité et de la confiance, de l'approfondissement de la détente, du développement d'une large coopération internationale et de la solution des problèmes mondiaux.

Les Etats parties au Traité de Varsovie attachent une importance primordiale au développement du processus paneuropéen dans tous les domaines : accès du continent à un nouveau seuil en matière de sécurité et de coopération, progrès sur la voie de l'édification d'une Europe unie, foyer de paix durable et de coopération, et construction d'une maison européenne commune composée d'Etats à régimes sociaux et politiques différents, dans le respect des réalités politiques et territoriales existantes et de l'inviolabilité des frontières, de la souveraineté et du droit de chaque peuple à décider par lui-même de son destin. Ils ont affirmé leur volonté de contribuer par tous les moyens à la mise en oeuvre des accords conclus à la Réunion de Vienne dans l'intérêt du renforcement de la paix et de la sécurité en Europe, et d'améliorer la compréhension mutuelle et la coopération sur le continent.

La position des Etats alliés touchant à la sécurité en Europe et dans le monde et à la poursuite du processus du désarmement est exposée dans la déclaration intitulée "Pour une Europe stable et sûre, exempte d'armes nucléaires et chimiques, et pour une réduction substantielle des forces armées, des armements et des dépenses militaires" qui a été adoptée à la réunion.

Les participants ont exprimé le souhait que les relations entre le Traité de Varsovie et l'Alliance de l'Atlantique Nord s'engageraient sur une voie sans confrontation et qu'un dialogue constructif s'instaurerait en matière politique et militaire, qui devienne un facteur de sécurité et de coopération sur le continent. Ceci n'affecte en rien la position fondamentale des Etats parties au Traité de Varsovie concernant la disparition des blocs militaires en Europe, la dissolution simultanée des deux alliances et, dans une première étape, l'élimination de leurs structures militaires.

/...

Les Etats représentés à la réunion se sont fermement prononcés pour le règlement des conflits régionaux - au Proche et au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie et en Amérique centrale - par des voies pacifiques : l'expérience témoigne de l'efficacité de la négociation et du fait qu'elle est la seule voie raisonnable. Ils continueront à apporter leur soutien actif à la solution politique des situations de crise dans le monde et au renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies à cet égard.

A ce propos, les Etats parties au Traité de Varsovie ont émis le vœu de voir se tenir rapidement une conférence internationale sur le Moyen-Orient sous les auspices de l'ONU, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, et se sont prononcés en faveur d'un règlement global du problème du Moyen-Orient sur la base de la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, et à un Etat palestinien indépendant, ainsi que du droit à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région, y compris Israël.

Les participants à la réunion ont affirmé leur soutien aux dirigeants de la République d'Afghanistan, se sont prononcés pour un règlement équitable de la situation dans le pays sur la base de la réconciliation nationale et ont plaidé pour un Afghanistan uni, indépendant et non aligné dont la population est en droit de définir son destin sans ingérence extérieure.

Préoccupés par les graves problèmes économiques auxquels l'humanité se trouve confrontée par l'élargissement du fossé entre pays développés et pays en développement et par l'accroissement incessant de la dette extérieure et de la part du revenu national qui doit être consacrée à son amortissement, les Etats représentés à la réunion préconisent une concertation des efforts de tous les pays, en vue de régler ces problèmes sur une base juste et équitable avec la participation active de l'ONU, et l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Ils ont souligné la nécessité d'éliminer les barrières discriminatoires qui freinent encore le développement des relations commerciales, économiques, scientifiques et techniques et l'accès à la technologie moderne sur une base d'égalité. Il ne faut pas que les relations économiques soient subordonnées à des considérations politiques ou autres.

Procédant à l'examen de la coopération en matière de préservation et de restauration de l'environnement, les participants à la réunion ont réitéré la position qu'ils ont exprimée dans le document intitulé "Les incidences de la course aux armements sur l'environnement et autres aspects de la sécurité écologique", adopté en 1988 lors de la réunion du Comité politique consultatif à Varsovie. Ils se sont déclarés prêts à coopérer activement avec d'autres pays sur une base tant multilatérale que bilatérale au règlement des problèmes écologiques, à contribuer au bon déroulement de la réunion qui doit se tenir à Sofia à l'automne prochain sur la protection de l'environnement afin qu'elle constitue une étape importante, dans le renforcement de la coopération internationale dans ce domaine, et à préparer la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement prévue en 1992.

/...

Notant le rôle important joué dans la vie internationale par le Mouvement des pays non alignés, les participants à la réunion ont formulé l'espoir que la prochaine réunion au sommet de ces pays accroîtrait l'apport du Mouvement au règlement des principaux problèmes du monde contemporain et contribuerait au renforcement de son prestige et de son influence. Les Etats représentés à la réunion attachent une grande importance au développement de leurs relations avec les pays non alignés et à leur coopération avec eux dans le domaine international.

Les Etats parties au Traité de Varsovie contribueront par tous les moyens à la meilleure utilisation du potentiel de l'ONU concernant le maintien de la paix, avec la participation de tous les pays, sans distinction de taille ou de système social, en vue de résoudre les problèmes mondiaux. Ils se prononcent pour un renforcement de l'efficacité de l'Organisation et un recours plus large à ses opérations de maintien de la paix et soulignent l'importance que revêt la participation active de l'ONU aux efforts tendant à la prévention des conflits internationaux.

Les participants à la réunion se sont informés de l'évolution de la situation dans leurs pays respectifs ainsi que des progrès réalisés dans l'édification du socialisme et des problèmes rencontrés, notant l'interdépendance croissante entre la politique intérieure et la politique étrangère. Ils ont souligné la force motrice des idées socialistes et l'importance des réformes introduites dans les Etats alliés en vue d'améliorer et de régénérer la société socialiste, d'instituer un système politique et économique dynamique, de développer la démocratie, d'élever le niveau de vie, d'améliorer la qualité de la vie, de contribuer à l'épanouissement de la personnalité de tous les membres de la société et de garantir les libertés fondamentales et les droits de l'homme. Ils estiment qu'il n'existe pas de modèle universel du socialisme et que personne ne détient le monopole de la vérité. L'édification de la nouvelle société est un processus créateur qui se déroule dans chaque pays en fonction des conditions, des traditions et des besoins de ce dernier.

Les participants ont réaffirmé l'aspiration commune à agir dans l'intérêt du socialisme, en ayant en vue l'amélioration de la coopération entre les Etats alliés et le renforcement de leur sécurité. Ils se sont déclarés convaincus de la capacité des Etats socialistes et des forces dirigeantes au sein de leurs sociétés à résoudre les problèmes qui se posent au stade actuel de leur évolution. Ils ont également souligné la nécessité de développer leurs relations mutuelles sur la base de l'égalité, de l'indépendance et du droit de chacun à élaborer sa propre ligne politique, sa stratégie et sa tactique en dehors de toute ingérence extérieure.

Tous les participants à la réunion ont reconnu que le Traité de Varsovie garantissait la sécurité des Etats parties et constituait un facteur important du maintien de la paix et de la stabilité en Europe et dans le monde entier. Les activités constructives des pays alliés, tant individuellement que collectivement, exercent une influence positive sur l'évolution mondiale et stimulent le développement des relations internationales sur la base des principes démocratiques et dans l'esprit de la nouvelle pensée politique.

Les participants se sont unanimement déclarés en faveur du renforcement de la solidarité et de la coopération entre les Etats alliés, du développement de leur coopération dans divers domaines sur la base de l'égalité des droits et du respect mutuel, au bénéfice des peuples frères et dans l'intérêt de la paix mondiale.

/...

Il a été décidé de poursuivre les efforts en vue de renforcer l'aspect politique du Traité de Varsovie et de perfectionner, sur des bases démocratiques, les mécanismes de coopération dans le cadre de cet instrument.

La réunion a donné une appréciation positive du travail du Comité des ministres des affaires étrangères et du Comité des ministres de la défense. et a défini les tâches de ces deux organes à l'avenir.

Le Comité politique consultatif a pris les décisions appropriées concernant le rapport du commandant en chef des forces armées unifiées des Etats parties au Traité de Varsovie.

La République socialiste de Roumanie, hôte de la réunion, se chargera de la diffusion des documents aux autres Etats et aux organisations internationales.

I. P. Aboïmov, représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, Vice-Ministre des affaires étrangères, a été nommé secrétaire général du Comité politique consultatif pour la prochaine période.

La réunion s'est déroulée dans une atmosphère d'amitié et de coopération.

La prochaine réunion du Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie se tiendra à Moscou.

ANNEXE II

Pour une Europe stable et sûre, exempte d'armes nucléaires et chimiques, et pour une réduction substantielle des forces armées, des armements et des dépenses militaires

Les représentants au plus haut niveau de la République démocratique allemande, de la République populaire de Bulgarie, de la République populaire hongroise, de la République populaire de Pologne, de la République socialiste de Roumanie, de la République socialiste tchécoslovaque et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, réunis à Bucarest les 7 et 8 juillet 1989, dans le cadre de la réunion du Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie, tenant compte des réalités du monde contemporain et guidés par les aspirations de leurs Etats à assurer une sécurité durable en Europe, à réaliser de nouveaux progrès en direction du désarmement et à contribuer activement à la restructuration des relations internationales sur des bases nouvelles et à l'accession de l'humanité à une nouvelle étape de développement, dans des conditions de paix et de collaboration, déclarent ce qui suit :

I

Les Etats parties au Traité de Varsovie considèrent que le but suprême de leur politique étrangère consiste à renforcer la paix, à libérer l'humanité du danger d'une guerre et à développer une vaste collaboration internationale, mutuellement avantageuse. Ils sont prêts à continuer à contribuer par tous les moyens à la garantie d'une sécurité globale et égale.

Les Etats représentés à la réunion réaffirment qu'ils sont résolus à tout mettre en oeuvre pour que l'on aboutisse à de nouveaux accords dans le domaine du désarmement, qui doit devenir un processus continu et irréversible. Ils se prononcent, en même temps, pour l'éradication du sous-développement, pour l'instauration du nouvel ordre économique international et pour le règlement d'urgence des problèmes écologiques et autres problèmes mondiaux.

Le règlement des problèmes dont dépendent la survie de l'humanité et le progrès de la civilisation exige des efforts communs et la participation active de tous les pays et de tous les peuples. Dans ce contexte, les Etats représentés à la réunion soulignent la nécessité de renforcer le rôle de l'ONU et réaffirment leur détermination d'y contribuer par tous les moyens.

Les Etats parties au Traité de Varsovie se prononcent fermement pour la garantie de la sécurité par des moyens politiques et non pas militaires; l'affirmation de la primauté du droit international dans les relations entre les Etats; le maintien de rapports normaux et le développement de la collaboration entre Etats, quel que soit leur système socio-politique; la renonciation à la politique de confrontation et de discorde et son remplacement par une politique de collaboration, d'entente, de confiance mutuelle et de bon voisinage, compte tenu des intérêts de tous les Etats et de tous les peuples; la collaboration dans le domaine des droits de l'homme et dans le domaine humanitaire, avec la prise en considération des obligations assumées par les Etats.

La promotion d'une politique de sécurité, d'entente mutuelle et de collaboration entre Etats exige le respect rigoureux de l'indépendance et de la souveraineté nationales, de l'égalité en droits de tous les Etats, de l'égalité en droits des peuples et du droit de chaque peuple à l'autodétermination, au libre choix de la voie de son développement socio-politique; la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui; la renonciation inconditionnelle à l'emploi ou à la menace de la force, sous quelque forme que ce soit; le respect strict des réalités territoriales et politiques, de l'inviolabilité des frontières actuelles et de l'intégrité territoriale des Etats; le règlement de tous les différends entre Etats par des voies exclusivement pacifiques; l'exercice, dans chaque pays, de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue, de religion ou de nationalité; le développement de la coopération entre Etats dans divers domaines sur la base de l'avantage mutuel; le respect scrupuleux des engagements assumés en conformité avec le droit international; le respect de tous les buts et principes de la Charte des Nations Unies, des principes de l'Acte final d'Helsinki et des autres normes généralement reconnues régissant les relations internationales.

Compte tenu de l'interdépendance croissante du monde contemporain, l'application de tous ces principes et dispositions contribuera à l'affirmation des valeurs universelles et des normes de conduite dans les relations internationales.

Les Etats parties au Traité de Varsovie réaffirment qu'ils sont prêts à développer et approfondir le dialogue avec tous les Etats, et à collaborer d'une manière constructive au règlement des problèmes qui se posent à l'Europe et au monde. Ce genre de dialogue et de collaboration est particulièrement important en ce moment crucial de l'évolution de la situation internationale.

II

Considérant que l'élimination du danger d'une guerre nucléaire et classique et le renforcement de la sécurité internationale représentent une condition objective nécessaire pour la survie et le progrès de l'humanité, les Etats parties au Traité de Varsovie sont d'avis que la tâche principale du monde contemporain consiste à arrêter la course aux armements et à réaliser le désarmement.

Du fait qu'un nombre croissant de gouvernements et de peuples ont pris conscience de la communauté de leurs intérêts en matière de sécurité, les premiers pas ont pu être faits vers une diminution de la confrontation militaire. On a vu se dessiner la possibilité de remplacer la rivalité militaire, absurde et dangereuse, par la collaboration pacifique des Etats. Dans ce contexte, les participants à la réunion soulignent l'importance particulière du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, dont l'application a marqué le début du processus de destruction physique des armements nucléaires, ainsi que l'esprit de sérieux qui se manifeste depuis peu dans diverses instances s'occupant du désarmement.

Pourtant, aucun revirement ne s'est encore produit dans le domaine du désarmement. Bien que les deux alliances reconnaissent qu'une nouvelle guerre est inadmissible, le niveau de tension militaire demeure excessivement élevé et dangereux.

/...

Les efforts de l'OTAN de perpétuer une politique de force et de poursuivre la stratégie de la dissuasion nucléaire sont préoccupants.

Dans ces conditions, les Etats parties au Traité de Varsovie estiment que tous les pays et toutes les forces réalistes éprises de paix doivent prendre des mesures énergiques. Partant de la nécessité d'adopter une approche globale des problèmes de sécurité, ils se prononcent résolument pour une sécurité assurée par le maintien de l'équilibre militaire au niveau le plus bas, qui suffise uniquement à la défense et qui ne permette pas d'attaque surprise ni le déploiement d'offensives d'envergure. L'objectif visé par les Etats parties est la réduction des armements, jusqu'à l'élimination complète du danger du déclenchement d'une guerre. Cet objectif ne peut être atteint que par des efforts communs visant à la consolidation des voies politiques capables d'assurer la sécurité et la stabilité, et non des voies militaires.

Ils sont prêts à continuer de contribuer, avec tous les pays intéressés, à la conclusion d'accords qui conduisent à une réduction progressive et ensuite à l'élimination complète des armements nucléaires, à l'interdiction et à la destruction des armes chimiques, à une réduction radicale des forces armées classiques, à la prévention de l'extension de la course aux armements à l'espace, à la diminution progressive de la production militaire et à une réduction substantielle des dépenses militaires. En même temps, ils partent du principe que les mesures de désarmement doivent garantir une sécurité égale à tous les Etats, dans le strict respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de chaque Etat, à l'intérieur des frontières existantes, et exclure la possibilité du recours à la force ou à la menace de s'en servir dans les rapports entre Etats.

Saluant la reprise des négociations soviéto-américaines sur des thèmes très importants du désarmement, les Etats alliés expriment l'espoir que, dans ce cadre, l'on obtienne rapidement des résultats concrets.

Ils estiment que l'un des objectifs prioritaires doit être la mise au point d'un traité sur la réduction de 50 % des armements stratégiques offensifs de l'URSS et des Etats-Unis, dans les conditions de l'observation du Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques, tel qu'il a été signé en 1972.

Les Etats représentés à la réunion préconisent la cessation immédiate des essais nucléaires et un examen approfondi de ce problème, y compris dans un cadre multilatéral, c'est-à-dire par la Conférence du désarmement de Genève. Ils se prononcent pour la mise au point, dans les plus brefs délais, des protocoles sur la vérification des accords soviéto-américains de 1974 et 1976 et l'entrée en vigueur de ces accords, comme contribution à la réalisation de cet objectif final qu'est l'interdiction complète des essais nucléaires. Les Etats parties au Traité de Varsovie appuient l'idée de la possibilité d'étendre le champ d'application du Traité de Moscou de 1963 sur l'interdiction des expériences nucléaires dans les trois milieux aux essais souterrains, comme moyen de résoudre d'urgence la question d'une interdiction complète des essais.

Les autres objectifs qui demeurent d'actualité sont la cessation et, par la suite, l'interdiction de la production de matières fissiles utilisées pour la fabrication d'armes, ainsi que la prévention de la prolifération des armes nucléaires et de la technologie des missiles à des fins militaires. La protection des objectifs nucléaires pacifiques contre toute attaque demeure une tâche importante.

Les participants font état de leur préoccupation devant le danger que représente pour la paix et la sécurité internationales l'utilisation d'armes chimiques, tant qu'elles existent et se répandent, et proposent de prendre des mesures effectives en vue d'écarter ce danger. Ils lancent un appel pour hâter l'élaboration de la convention universelle sur l'interdiction générale et complète des armes chimiques et la destruction des stocks existants.

La réduction des forces armées et des armements classiques, la diminution, puis l'élimination des armements nucléaires tactiques et le renforcement de la confiance sur le continent constituent le problème clef de la sécurité et de la stabilité en Europe.

Les participants à la réunion considèrent que le but immédiat des négociations sur les forces armées classiques en Europe est de fixer d'un commun accord, dans une première étape, des plafonds collectifs égaux pour les Etats membres de l'OTAN et les Etats parties au Traité de Varsovie en ce qui concerne les effectifs des forces armées et les quantités d'armes dans les principales catégories d'armements, en Europe et dans diverses régions du continent. Les nouveaux niveaux devraient être sensiblement plus bas que les niveaux les plus bas dont une partie ou l'autre dispose à présent. Les propositions avancées par les pays socialistes alliés à Vienne prévoient une réduction substantielle et mutuelle des effectifs armés et des armements. Elles permettront d'éliminer aussi les déséquilibres existants dans le domaine des armements classiques. Ces réductions et limitations des forces armées et des armements devraient se faire sous un strict contrôle international.

Il a été précisé, lors de la réunion, que les propositions supplémentaires portant sur les forces classiques en Europe, présentées devant la récente session au sommet du Conseil de l'OTAN, viennent à la rencontre de la position des pays socialistes alliés. Les participants à la réunion comptent que ces propositions seront détaillées et présentées dans les meilleurs délais dans le cadre des négociations de Vienne. Les pays parties au Traité de Varsovie ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à faire tout leur possible pour que les négociations de Vienne aboutissent, dans les plus brefs délais, à des résultats positifs, et exprimé l'avis que l'état actuel des négociations permettrait - dans les conditions d'une approche constructive de la part de tous les participants - de conclure les premiers arrangements dès 1990. Les experts seront chargés d'élaborer d'urgence des propositions appropriées.

Les mesures concrètes prises par les Etats parties au Traité de Varsovie, conformément à leur doctrine défensive, pour réduire de manière unilatérale leurs forces armées et leurs armements, les doter d'une structure non offensive et réduire leur production d'armements et leurs dépenses militaires visent à créer les conditions matérielles et politiques propres à assurer la poursuite systématique du processus de limitation des armements et de baisse du niveau de confrontation militaire.

Les Etats parties au Traité de Varsovie appellent les pays de l'OTAN à adopter des mesures similaires en ce qui concerne leurs forces armées et leurs armements, leurs dépenses et leurs activités militaires.

Les participants à la réunion se sont prononcés en faveur de l'application rigoureuse des accords de Stockholm, de l'adoption - dans le cadre des négociations des 35 Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) sur les mesures de confiance et de sécurité en Europe - de nouvelles mesures visant à les développer et à étendre les mesures de notification, d'observation et de limitation à toutes les activités militaires des Etats, y compris à l'activité de leurs forces militaires aériennes et navales.

La création d'un centre pour la réduction du danger militaire et la prévention d'une attaque surprise en Europe - organe d'information et de consultation - pourrait apporter une contribution substantielle au renforcement de la confiance et de la sécurité et de la stabilité sur le continent.

Les autres propositions avancées par les Etats parties au Traité de Varsovie dans le cadre des négociations visent les mêmes objectifs, relevant du renforcement de la confiance et de la sécurité.

La convocation d'une réunion des dirigeants des 35 Etats participant à la CSCE, où seraient examinés les résultats obtenus sur le continent concernant le processus de désarmement et le renforcement de la sécurité européenne et fixés les objectifs futurs, constituerait une action de grande importance, de nature à porter ce processus à un échelon qualitatif nouveau.

Les pays socialistes alliés espèrent que l'analyse des doctrines militaires, de leur nature, de leurs aspects politiques, militaires et techniques, ainsi que de leur évolution possible contribuera au développement de conceptions et de doctrines militaires reposant sur des principes strictement défensifs.

La stabilité et la sécurité en Europe ne sauraient être pleinement assurées tant que la question des moyens nucléaires tactiques n'aura pas été réglée. Plus encore, à mesure que les armements classiques seront requis, l'effet déstabilisateur des armements nucléaires tactiques augmentera nécessairement. A ce propos, les plans de l'OTAN visant la modernisation de ces armes suscitent une vive inquiétude.

Eu égard à certaines évolutions dans les positions des pays de l'OTAN vis-à-vis des négociations sur les armes nucléaires tactiques en Europe, les Etats parties au Traité de Varsovie demandent à ces pays de régler cette question non pas par la modernisation de ces armes, mais par des négociations permettant leur réduction progressive, et réitèrent la proposition qu'ils ont faite à cet effet.

Les participants à la réunion ont exprimé leur appui à l'Union soviétique qui envisage d'opérer de nouvelles réductions unilatérales des missiles nucléaires tactiques installés en Europe, si les pays membres de l'OTAN sont prêts à engager des négociations sur les armes nucléaires tactiques.

Ils ont également salué la décision prise par l'Union soviétique de retirer unilatéralement, cette année même, du territoire des Etats socialistes alliés, 500 ogives pour les moyens nucléaires tactiques, ainsi que la déclaration suivant laquelle elle est prête à retirer, entre 1989 et 1991, du territoire de ses alliés, toutes les ogives nucléaires stockées, si les Etats-Unis font de même.

Les Etats parties au Traité de Varsovie sont convaincus que la réduction par étapes, puis la liquidation des armes nucléaires tactiques en Europe, accompagnée d'une réduction radicale des forces armées et des armements classiques, constitueraient un moyen efficace de réduire le danger de guerre et de raffermir la confiance mutuelle.

En assurant la sécurité et la stabilité à des niveaux toujours plus bas de l'équilibre des forces militaires, il faudra tenir compte du rôle des forces navales avec leurs armements, ainsi que de l'activité militaire navale, capables d'exercer une influence déstabilisatrice et de compromettre la sécurité de l'Europe et d'autres régions. Les participants à la réunion se prononcent en faveur de l'intensification du dialogue sur ces problèmes et estiment que des négociations séparées devraient être engagées entre les Etats intéressés et notamment entre les grands Etats maritimes, pour les analyser.

On a relevé à la réunion que la réduction des dépenses militaires permettrait d'affecter les moyens ainsi libérés au développement social et économique. D'où l'importance d'un règlement effectif du problème de la reconversion de la production militaire; ce problème pourrait faire l'objet de consultations entre Etats, y compris dans le cadre de l'ONU.

On a également mis en lumière l'importance des initiatives collectives et individuelles qui pourraient contribuer au règlement des problèmes de sécurité en diverses régions du continent et notamment : la création d'un couloir dénucléarisé et d'une zone exempte d'armes chimiques en Europe centrale; la réduction des armements et le raffermissement de la confiance en Europe centrale; la création, à la ligne de contact entre les Etats des deux alliances, d'une zone de confiance, de coopération et de relations de bon voisinage; la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et chimiques dans les Balkans; la transformation de la Méditerranée en une zone de paix et de coopération et la réduction radicale du niveau de tension militaire en Europe du Nord. Ils soutiennent les mesures concrètes, multilatérales et bilatérales, visant à donner suite à ces initiatives.

Les Etats parties au Traité de Varsovie considèrent que les mesures de désarmement doivent être accompagnées de mesures adéquates pour assurer un contrôle strict et efficace. Ils sont prêts à participer à la réalisation d'accords visant la création d'un système complet de contrôle du désarmement. Un rôle positif reviendrait dans ce cadre à l'Organisation des Nations Unies.

Les Etats parties au Traité de Varsovie réitèrent l'appel qu'ils ont lancé récemment aux pays membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord pour mettre à profit la possibilité qui se dessine à présent de surmonter toutes les conséquences de la "guerre froide" en Europe et dans le monde entier. Ils réaffirment leur position de principe en faveur de la suppression des deux alliances militaro-politiques.

III

Les efforts des Etats parties au Traité de Varsovie doivent toujours avoir comme objectif central la garantie de la stabilité et de la sécurité en Europe, l'affirmation de rapports d'un type nouveau sur le continent, rapports fondés sur l'élimination de la confrontation et sur le renforcement de la confiance et du bon voisinage. Ils se prononcent pour le développement d'une ample coopération, mutuellement avantageuse, dans divers domaines et pour la participation de tous les pays et de tous les peuples au règlement des problèmes urgents du continent. Le processus européen demeure un élément fondamental de l'édification de la nouvelle Europe.

Exprimant leur ferme intention de contribuer par tous les moyens à l'approfondissement du processus d'Helsinki, les participants à la réunion partent du principe que l'édification d'une Europe de la paix et de la coopération doit tenir compte de tout ce qui a été créé sur le continent au fil des siècles et pendant les dernières décennies. Les différences entre les Etats ou les groupes d'Etats ne doivent pas entraver la compréhension mutuelle et la collaboration. Au contraire, la diversité des expériences des peuples européens peut constituer une source d'enrichissement mutuel. A ce sujet, il importe que les processus qui se déroulent en diverses parties du continent contribuent au développement des relations entre Etats, sur une base bilatérale et multilatérale paneuropéenne.

Les Etats représentés à la réunion attachent une grande importance à l'intensification de la coopération économique, technique et scientifique, mutuellement avantageuse, entre les pays participant à la CSCE. Chaque pays pourrait ainsi utiliser au mieux ses ressources matérielles et humaines et les possibilités offertes par la division internationale du travail, dans l'intérêt de son développement social et économique. A cet effet, il faut éliminer les obstacles et les restrictions entravant le développement des échanges commerciaux, scientifiques, techniques et dans le domaine de la production, tout en facilitant l'accès réciproque aux acquis de la technique contemporaine.

Le développement et l'approfondissement de la coopération en Europe, sur les plans multilatéral et bilatéral, concernant le règlement des problèmes écologiques urgents, acquièrent une importance accrue. L'Europe pourrait donner l'exemple à cet égard.

L'élargissement de la collaboration dans le domaine humanitaire, la promotion des contacts entre particuliers, le développement de la collaboration dans le domaine de l'échange et de la diffusion de l'information, et la promotion de la coopération dans les domaines de la culture et de l'enseignement font partie intégrante des efforts visant à assainir la situation en Europe.

La préservation de la paix et de la coopération sur le continent exige, en même temps, l'exercice, dans chaque pays, de l'ensemble des droits de l'homme et libertés fondamentales, énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, dans l'Acte final d'Helsinki et d'autres documents adoptés dans le cadre de l'ONU et de la CSCE. Les Etats parties au Traité de Varsovie se prononcent pour l'exercice intégral des droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et autres, dans leur interdépendance.

/...

La consolidation de la paix et de la sécurité en Europe contribuerait au règlement de nombreux problèmes sociaux graves auxquels les peuples du continent se trouvent confrontés, dont la garantie des droits à la vie et au travail.

Les participants à la réunion soulignent la nécessité de rejeter fermement toutes les manifestations de revanchisme et de chauvinisme, et toute tentative de semer la discorde entre les peuples. Ils partagent la préoccupation de l'opinion publique des pays d'Europe occidentale devant les manifestations néo-fascistes qui se développent dans ces pays.

Les Etats socialistes alliés attachent une importance primordiale à la garantie de la stabilité militaire, politique et territoriale en Europe. Ils partent du fait que chaque peuple dispose lui-même du sort de son pays, qu'il a le droit de choisir lui-même le système sociopolitique et économique et la structure administrative qu'il juge adéquats. Il ne peut y avoir de modèles uniques pour l'organisation de la société.

La stabilité suppose la renonciation à la confrontation, à la politique de force et l'inadmissibilité de l'ingérence directe ou indirecte dans les affaires intérieures des autres Etats. Aucun pays n'a le droit de dicter le cours des événements dans un autre pays et de s'ériger en juge ou en arbitre.

IV

La République démocratique allemande, la République populaire de Bulgarie, la République populaire hongroise, la République populaire de Pologne, la République socialiste de Roumanie, la République socialiste de Tchécoslovaquie et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont prêtes à développer leur collaboration avec les autres pays participant au processus paneuropéen, avec tous les Etats intéressés, à oeuvrer à leurs côtés sur une réduction radicale des armements et en vue de parvenir à des accords sur le désarmement, la consolidation de la sécurité et de la stabilité sur le continent européen, l'abandon de la confrontation au profit de la collaboration dans les relations entre Etats, l'édification d'une Europe de paix durable, de bon voisinage et de coopération. Ils considéreront avec compréhension et appuieront tout démarche et propositions constructives dans cette direction.

Pour la République démocratique
allemande,

Secrétaire général du Comité central
du Parti socialiste unifié d'Allemagne,

Président du Conseil d'Etat de la
République démocratique allemande,

(Signé) Erich HONECKER

/...

Pour la République populaire de Bulgarie,
Secrétaire général du Comité central du
Parti communiste bulgare,

Président du Conseil d'Etat de la
République populaire de Bulgarie,

(Signé) Todor JIVKOV

Pour la République populaire hongroise,
Président du Parti ouvrier socialiste
hongrois,

(Signé) Rezsö NYERS

Pour la République populaire de Pologne,
Premier Secrétaire du Comité central du
Parti ouvrier unifié polonais,

Président du Conseil d'Etat de la
République populaire de Pologne,

(Signé) Wojciech JARUZELSKI

Pour la République socialiste de Roumanie,
Secrétaire général du Parti communiste
roumain,

Président de la République socialiste de
Roumanie,

(Signé) Nicolae CEAUSESCU

Pour la République socialiste
tchécoslovaque,

Secrétaire général du Comité central du
Parti communiste tchécoslovaque,

(Signé) Milos JAKES

Pour l'Union des Républiques socialistes
soviétiques,

Secrétaire général du Comité central du
Parti communiste de l'Union
soviétique,

Président du Soviet suprême de l'Union
des Républiques socialistes soviétiques,

(Signé) Mikhaïl Serguétévitch GORBATCHEV

Bucarest, le 8 juillet 1989
